

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 26

Date convocation : 02/04/2024
Affichage : 02/04/2024

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 11 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Guylène BLAES, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian GAILLARD, Mireille GARDES SAINT PAUL à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Guy MAYRAND, Henri PROUHEZE à Liliane PERISSAGUET, Thierry CHAZE à Guylène BLAES, Pierre MALET à Alain GAILLARD, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

**Objet : REQUALIFICATION DE L'ANCIEN LYCEE A LANGOGNE –
NOUVEAUX AVENANTS SUR LES LOTS N° 6 ET N° 9 :**

Monsieur le Président précise que la Commission d'Appel d'Offres a examiné, lors de sa réunion du 7 mars 2024, les propositions de nouveaux avenants techniques et financiers sur les lots de travaux n° 6 et n° 9 du programme de requalification de l'ancien lycée (Nouvel Espace Gargantua).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VALIDE les propositions d'avenants aux lots de travaux n° 6 et n° 9 du programme de requalification de l'ancien lycée dans les conditions suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT MARCHE INITIAL + AVENANTS HT	NOUVEAUX AVENANTS HT MARS 2024	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	VARIATION
Lot 06 - Menuiseries bois	TEISSIER ROUQUET	201 214,00 €	7 210,20 €	208 424,20 €	3,58%
Lot 09 - Serrurerie	Serge GAILLARD	100 270,05 €	1 433,48 €	101 703,53 €	1,43%

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,
Francis CHABALIER

